

25. Il existe déjà une forte somme de connaissances se rapportant aux domaines où l'Organisation devra accomplir son œuvre. Pour tirer un meilleur parti de ces connaissances, on doit les adapter aux conditions locales et les revoir à la lumière des faits nouveaux. D'ailleurs, il faut tendre à enrichir de connaissances nouvelles ce premier fonds.

26. Que les recherches à entreprendre dans le domaine des sciences naturelles et sociales revêtent une grande diversité ressort de l'étendue des fonctions de l'Organisation et des sources d'information passées en revue dans le paragraphe suivant. Tout en protégeant et en encourageant la liberté d'action indispensable à la poursuite de recherches scientifiques, l'Organisation pourra faire beaucoup pour stimuler cette poursuite dans le monde. Elle pourra proposer et lancer des travaux de recherche, auxquels pourront collaborer différentes institutions dans divers pays; elle pourra coordonner ces travaux; elle pourra recommander l'emploi de méthodes susceptibles d'aboutir à des résultats comparables entre eux et tenir les techniciens au courant de leurs travaux respectifs. L'Organisation devra faciliter l'échange de personnel entre les institutions, de même que l'échange de matériel biologique important, tels, par exemple, les animaux de reproduction, et, en certains cas, prêter les services de son propre personnel technique à une institution ou à un pays. Quant à la question de savoir si l'Organisation devrait fournir de l'outillage ou accorder son aide financière directe aux institutions de recherche, c'est là une question de politique à suivre qu'il appartient à la Conférence de trancher. Il faut remettre à plus tard le soin de décider si, d'accord avec les gouvernements immédiatement intéressés, l'Organisation devra posséder ses propres établissements de recherche. (Art. I, XII.)

27. En somme, l'Organisation devra prendre l'initiative de stimuler, de favoriser et, quand il convient, d'entreprendre des travaux de recherche ayant pour objet de satisfaire aux besoins du monde en fait de vivres, d'agriculture, d'exploitation forestière et de pêcheries. Pour s'acquitter de cette tâche et d'autres encore, l'Organisation devra recueillir une grande masse de renseignements dans toutes les parties du monde. Elle ne devra pas se contenter de rassembler des renseignements: il lui faudra en découvrir le sens et en faire connaître la portée.

a. Sources de renseignement

28. L'Organisation trouvera l'une de ses principales sources de renseignement dans les rapports que les nations membres lui présenteront périodiquement selon les résolutions II, III et XV de la Conférence de Hot Springs. Pour pouvoir fonder sur ces rapports la préparation de projets et l'action concertée des nations membres, il importe qu'on y trouve les éléments d'information nécessaires pour tracer un tableau fidèle des conditions existant dans chaque pays et dans tout l'univers en fait d'alimentation, de la consommation de la nourriture, de la production ainsi que des facteurs qui influencent ces conditions. L'Organisation, qui est chargée d'obtenir ces rapports et de les mettre à profit, a reçu en conséquence la faculté de décider de leur mode de préparation et d'en exiger le dépôt sans délai. (Art. XI.)

29. Il est fondamental de compiler régulièrement et de présenter systématiquement les données statistiques pertinentes obtenues des nations membres et des autorités internationales; il est également très important que les statistiques forment des séries continues quand il s'agit d'interpréter avec exactitude les tendances du temps présent et de l'avenir. L'Organisation devra recevoir régulièrement toutes les statistiques qui se publient, elle devra également avoir accès aux renseignements non publiés qui intéressent son travail. Dans maints pays, les statistiques de base sont loin d'être parfaites. L'Organisation devra trouver